

Gouvernement du Québec

Décret 251-2025, 5 mars 2025

CONCERNANT l'approbation de l'Entente relative au projet d'évaluation d'un système d'aide à la décision mobilisant l'intelligence artificielle pour optimiser le service 811 entre Santé Québec, Can Health Corp. et Vitrai inc.

ATTENDU QUE Can Health Corp., Santé Québec et Vitrai inc. souhaitent conclure l'Entente relative au projet d'évaluation d'un système d'aide à la décision mobilisant l'intelligence artificielle pour optimiser le service 811;

ATTENDU QUE Santé Québec est un organisme gouvernemental au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30);

ATTENDU QUE l'Entente relative au projet d'évaluation d'un système d'aide à la décision mobilisant l'intelligence artificielle pour optimiser le service 811 constitue une entente intergouvernementale canadienne au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.8 de cette loi, malgré toute autre disposition législative, les ententes intergouvernementales canadiennes doivent, pour être valides, être approuvées par le gouvernement et être signées par le ministre responsable des Relations canadiennes;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et du ministre responsable des Relations canadiennes :

QUE soit approuvée l'Entente relative au projet d'évaluation d'un système d'aide à la décision mobilisant l'intelligence artificielle pour optimiser le service 811 entre Santé Québec, Can Health Corp. et Vitrai inc., laquelle sera substantiellement conforme au projet d'entente joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
DAVID BAHAN

85161

